

ARTICLE 1
29, boulevard Bourdon
75004 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2025

GEORGES REY CONSEILS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ARTICLE 1
29, boulevard Bourdon
75004 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/07/2025

Mesdames, Messieurs les membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARTICLE 1 relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment concernant les produits d'exploitation de l'association s'élevant à hauteur de 18.263 K€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents lors de l'assemblée générale de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 29 décembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

GEORGES REY CONSEILS

Arnaud BROSSIER

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

GEORGES REY CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et
Commissariat aux Comptes**

23, Passage Charles Dallery - 75011 PARIS

R.C.S. Paris 410 365 837

Tél. : 01 43 72 08 29

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/07/2025 12			Exercice N-1 31/07/2024 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	1 193 600	1 180 369	13 231	112 896	99 665	88.28	
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	1 308 686	1 294 536	14 150	33 369	19 219	57.59		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	100 000	100 000						
Créances rattachées à des participations	800 089	800 089						
Autres titres immobilisés								
Prêts	97 100		97 100	97 100				
Autres immobilisations financières	271 027		271 027	267 670	3 357	1.25		
Total I	3 770 502	3 374 994	395 508	511 035	115 527	22.61		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes	11 180		11 180		11 180	100.00	
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	281 816		281 816	266 286	15 530	5.83	
	Autres créances	7 679 649	103 381	7 576 268	10 742 549	3 166 281	29.47	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	5 182 984		5 182 984	9 166 145	3 983 161	43.45		
Charges constatées d'avance (3)	308 776		308 776	340 400	31 624	9.29		
Total III	13 464 405	103 381	13 361 024	20 515 380	7 154 356	34.87		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 234 907	3 478 375	13 756 532	21 026 416	7 269 884	34.58		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/07/2025	12	31/07/2024	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	4 221 772		3 313 063		908 709	27.42
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	106 193		908 709		802 516	88.31
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	4 327 965		4 221 772		106 193	2.52	
	Total II						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	185 000				185 000	100.00
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	4 830		96 095		91 265	94.97
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	189 830		96 095		93 735	97.54	
DETTES (I)	Emprunts obligataires	1 292 390		865 922		426 468	49.25
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	200 437		435 225		234 788	53.94
	Emprunts et dettes financières divers	164 158		149 193		14 965	10.03
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 371		643 777		405 406	62.97
	Dettes fiscales et sociales	1 233 628		1 039 025		194 603	18.73
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			46 562		46 562	100.00
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	6 109 753		13 528 844		7 419 091	54.84
	Total IV	9 238 736		16 708 548		7 469 812	44.71
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		13 756 531		21 026 416		7 269 884	34.58

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2 001 987

7 309 631

3 179 704

ATTENTION : TOTAL ACTIF diffèrent TOTAL PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/07/2025	12	31/07/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	918 693		866 682		52 011	6.00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	9 806 887		10 170 659		363 772	3.58
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	50 000		17 348		32 652	188.21
Collectes	6 498 290		7 133 316		635 026	6.19
Cotisations						
Autres produits	121		1 639		1 760	107.38
Total I	17 273 990		18 186 366		912 375	5.01
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	7 375 753		7 301 642		74 111	0.10
Impôts, taxes et versements assimilés	726 240		1 053 934		327 694	31.09
Salaires et traitements	6 325 684		6 216 422		109 262	1.76
Charges sociales	2 383 990		2 299 340		84 650	3.68
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	125 462		422 075		296 614	70.28
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions			153 381		153 381	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions	185 000				185 000	
Subventions accordées par l'association	277 953		468 920		190 968	40.72
Autres charges (2)	4 156		44 254		40 098	90.61
Total II	17 404 237		17 959 969		555 732	3.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	130 247		226 397		356 644	157.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/07/2025	12	31/07/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	147 624		57 517		90 108	156.66
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	147 624		57 517		90 108	156.66
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	2 016		65 844		63 827	96.94
Différences négatives de change	19		194		213	109.55
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 998		66 038		64 040	96.97
2. Résultat financier (V-VI)	145 627		8 521		154 148	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 380		217 876		202 496	92.94
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			615 960		615 960	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			615 960		615 960	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			76 959		76 959	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			116		116	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			77 075		77 075	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			538 885		538 885	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)	452		3 887		3 435	88.37
Total des produits (I+III+V+VII)	17 421 615		18 859 843		1 438 228	7.63
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	17 406 687		18 106 969		700 282	3.87
Solde intermédiaire	14 928		752 874		737 946	98.02
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	91 265		155 835		64 570	41.43
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	106 193		908 709		802 516	88.31

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Suite à l'appel à projet « 1 jeune 1 mentor » remporté par Article 1, une convention a démarré en 2022 afin de poursuivre le développement de son programme Mentorat : il s'agit d'une convention signée le 23 septembre 2022, débutant le 01/08/2022 et finissant le 31/07/2025 pour un montant total de 22 567 388 euros, dont 7,3M€ au titre de 24/25.

En 24/25, Article 1 poursuit également son contrat à impact "Outre-Mer" (Accompagner l'Orientation, la Réussite et L'insertion des jeunes d'Outre-mer) pour sa 3ème année, avec l'émission d'une nouvelle tranche d'emprunt obligataire auprès des investisseurs (BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, Citizen CIS et Crédit Agricole Martinique Guyane).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le règlement ANC 2022-06 prévoit une évolution du plan comptable applicable à compter du 1er janvier 2025. ARTICLE 1 a choisi d'anticiper l'application de ce règlement pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31/07/2025 et débutant le 01/08/2024. L'application anticipée de ce règlement a eu pour conséquence de modifier le plan comptable de l'association et de réaffecter certaines charges ou produits dans des comptes nouvellement créés.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Ces évolutions sont présentées ci-après :

Comptes d'origine utilisés avant la mise en place du règlement 2022-06 :

- 6713000

- 6720000

- 6750000

- 7720000

- 7750000

-7910000

-7911000

Comptes d'affectation utilisés dans le cadre de l'application du règlement 2022-06 :

- 658100

- 649000

- 747000

- 758100

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 193 600		
Installations générales agencements aménagements divers	1 160 911		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	152 886		6 578
TOTAL	1 313 797		6 578
Autres participations	900 089		
Prêts, autres immobilisations financières	364 770		
TOTAL	1 264 860		
TOTAL GENERAL	3 772 256		6 578

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 193 600	1 193 600
Installations générales agencements aménagements divers			1 160 911	1 160 911
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 689	147 774	147 774
TOTAL		11 689	1 308 686	1 308 686
Autres participations			900 089	900 089
Prêts, autres immobilisations financières			364 770	364 770
TOTAL			1 264 860	1 264 860
TOTAL GENERAL		11 689	3 767 145	3 767 145

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	1 080 712	99 665		1 180 377
Installations générales agencements aménagements divers		1 158 680	2 231		1 160 911
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		121 640	23 706	11 689	133 657
TOTAL		1 280 320	25 937	11 689	1 294 568
TOTAL GENERAL		2 361 032	125 602	11 689	2 474 945
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	99 665			
Instal.générales agenc.aménag.divers		2 231			
Matériel de bureau informatique mobilier		23 706			
TOTAL		25 937			
TOTAL GENERAL		125 602			

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise Report à nouveau	3 313 063	908 709			4 221 772
Excédent ou déficit de l'exercice	908 709	908 709-	106 553		106 553
Situation nette	4 221 772		106 553		4 328 325
TOTAL I	4 221 772		106 553		4 328 325

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	96 096		91 265			4 831	
Inspire - Plateforme	42 639		37 808			4 831	
Demain - Plateforme	53 457		53 457				
TOTAL	96 096		91 265			4 831	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		185 000			185 000
TOTAL		185 000			185 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	100 000				100 000
Sur autres immobilisations financières	800 089				800 089
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	153 381		59 221		103 381
TOTAL	1 053 471		59 221		1 003 471
TOTAL GENERAL	1 053 471	185 000	59 221		1 188 471

Dont dotations et reprises d'exploitation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
		185 000	59 221		

Les provisions sur immobilisations financières et sur comptes clients sont principalement constituées des provisions pour dépréciations sur titres et sur créances rattachées à des participations. Il s'agit de la totalité de la participation à hauteur de 100 000 € ainsi que des

avances consenties à la filiale Frateli Lab à hauteur de 902 089 €.

Les provisions pour risques et charges concernent une provision pour remise en état des locaux pour 100 000€, en prévision de la fin du bail des locaux d'Article 1; ainsi qu'une provision pour risque sur un financement européen pour 85 000€.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	800 089	800 089	
Prêts	97 100		97 100
Autres immobilisations financières	271 027	0	271 027
Clients douteux ou litigieux	1 381	0	1 381
Autres créances clients	280 435	272 935	7 500
Personnel et comptes rattachés	3 532	3 532	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 519	6 519	
Divers état et autres collectivités publiques	3 815 038	2 965 070	849 968
Débiteurs divers	3 813 306	2 462 402	1 350 904
Charges constatées d'avance	308 776	308 776	
TOTAL	9 397 203	6 819 323	2 577 880

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	1 292 390	1 292 390		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	269	269		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	200 168	100 084	100 084	
Emprunts et dettes financières divers	164 158	0	164 158	
Fournisseurs et comptes rattachés	299 001	299 001		
Personnel et comptes rattachés	466 992	466 992		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	534 381	534 381		
Autres impôts taxes et assimilés	2 199	2 199		
Produits constatés d'avance	6 109 753	4 372 143	1 737 610	
TOTAL	9 069 310	7 067 458	2 001 852	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	647 933			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	456 233			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 6 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	32 176
Total	32 176

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	7 875
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 581
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 413
Dettes fiscales et sociales	722 883
Total	819 751

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	308 776
Total	308 776
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	6 109 753
Total	6 109 753

Les produits constatés d'avance sont composés uniquement des produits de subventions et de mécénats concernant les exercices futurs.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration de l'association ne perçoivent pas de rémunération pour leur fonction d'administrateur.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association s'élèvent au 31 juillet 2025 à 278 092 €.

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend :

- La valorisation du temps passé par les bénévoles de l'association sur la base d'un taux horaire moyen charges incluses, en fonction de la qualification des intervenants. L'association compte 27 577 bénévoles sur l'année 2024/2025 qui consacrent une moyenne de 8 à 40 heures par an aux bénéficiaires de l'association, soit un montant valorisé à 11 360 493 € :

. 4 330 éclaireurs/étudiants mentors, niveau stagiaire, valorisés à un taux horaire moyen de 4.05 €

charges incluses, pour un total de 222 938 €

. 23 202 mentors et animateurs, niveau cadre, valorisés à un taux horaire moyen de 26,66 € (équivalent 1,5 smic) charges incluses, pour un total de 11 105 564 €

. 45 Différents leaders, valorisés à un taux horaire moyen 17,77 € (équivalent 1 smic) charges incluses, pour un total de 31 991 €.

- Du mécénat de compétences pour un total de 433 837€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 31 188 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 31 188 euros (pour 2 exercices)

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.

822-11 : 0 euros

ANNEXE

Exercice du 01/08/2024 au 31/07/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Avals cautions accordés	485 000
Total	485 000

La BNP s'est portée garante auprès l'association ARTICLE 1 à hauteur d'un montant de 485 500 euros au titre du bail sur les locaux du 29 Boulevard à Paris 4, à échéance du mois d'avril 2027.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

RESSOURCES

En 2024-25, le total des produits d'Article 1 s'établit à 16,6M€ (hors valorisation du bénévolat et mécénat de compétence et hors produits liés à la gestion de l'immeuble hébergeant le Collectif d'associations de l'Ascenseur), en baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

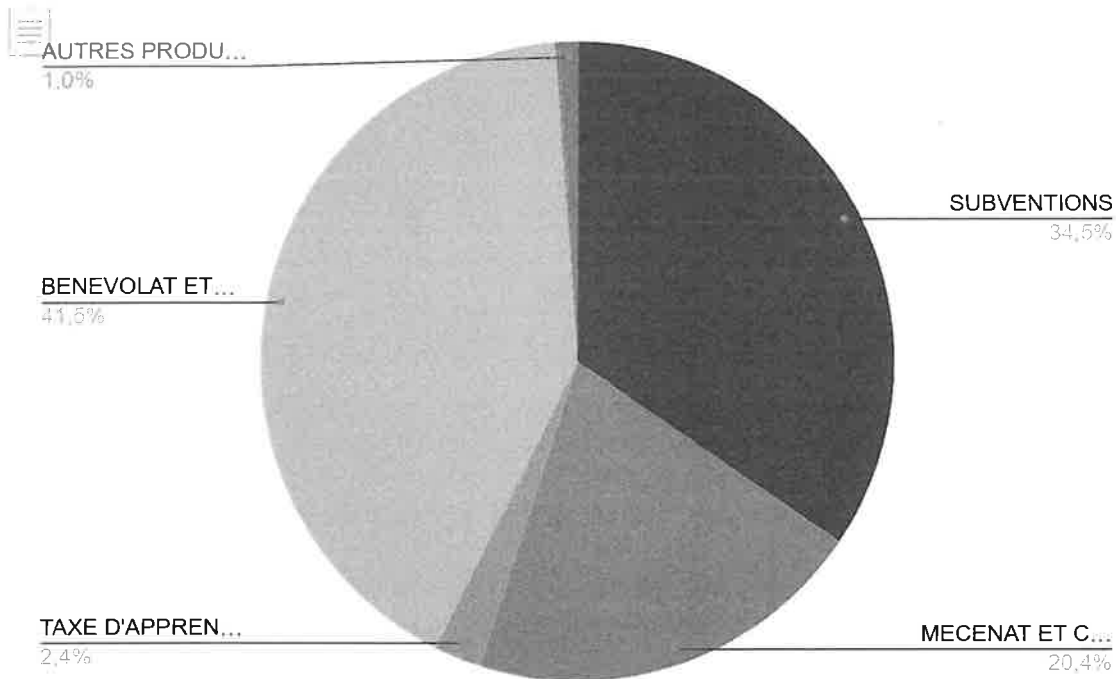
Le résultat 2024-25 s'élève à 107K€, permettant à l'association de consolider ses fonds propres à hauteur de 4,3M€.

Le modèle économique d'Article 1 REPOSE SUR :

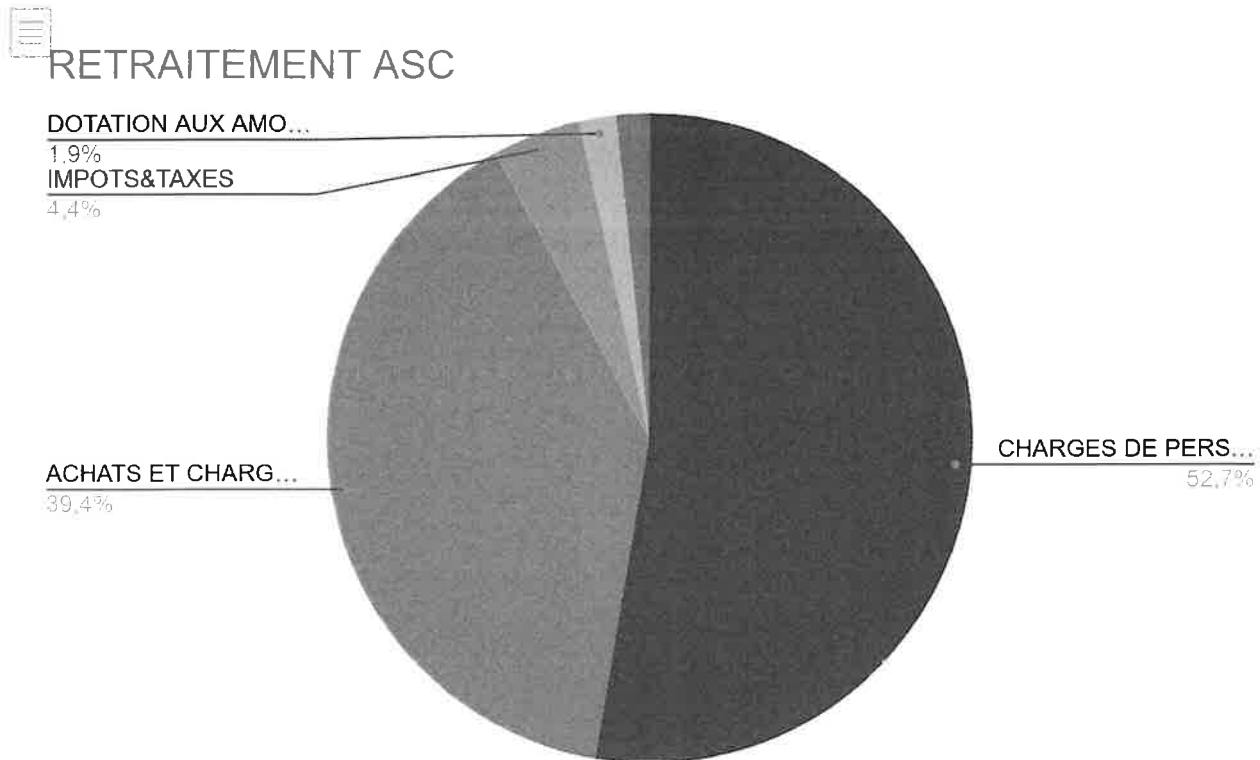
- Des subventions publiques locales, régionales, nationales et européennes. Article 1 a démontré sa capacité à être un partenaire du service public. Depuis 2018, une subvention est octroyée à l'association par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour déployer le programme INSPIRE d'aide à l'orientation des lycéens. Au plan national, elle est subventionnée depuis 2021 par la DJEPVA (Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative) dans le cadre du plan *1 Jeune 1 Mentor* pour soutenir le changement d'échelle du programme de mentorat.
- Les soutiens d'entreprises, via du mécénat d'entreprises et/ou de la taxe d'apprentissage dans le cadre d'une collaboration partenariale (120 entreprises et fondations d'entreprises).
- Un Contrat à Impact.
- D'autres ressources comme : Le soutien de fondations philanthropiques et du mécénat de compétences.
- Enfin, le modèle pédagogique d'Article 1 s'appuie sur le témoignage de bénévoles qui co-animent des ateliers et la constitution de binômes mentor / mentoré. Les mentors comme les animateurs sont bénévoles et investissent de leur temps pour suivre les formations mises en place par Article 1 et accompagner les jeunes. L'implication des bénévoles est valorisée chaque année : **en 2024-2025 la contribution des bénévoles a été estimée à plus de 11,4 millions d'euros.**

Répartition des sources de financement

RESSOURCES



Répartition des dépenses d'exploitation



Les principales dépenses de l'association sont constituées des dépenses de personnel (53%), avec une moyenne de 181 ETP (équivalent temps plein) au cours de l'exercice 24-25. Viennent ensuite les autres achats et charges externes (39%), avec les dépenses liées à la réalisation de nos activités et événements, aux plateformes digitales, à la communication et aux dépenses de fonctionnement de l'association.

RESSOURCES

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Monsieur Benjamin Blavier, Co-président d'Article 1

Monsieur Boris Walbaum, Co-président d'Article 1

Monsieur Arnaud de Bertier, Secrétaire

Monsieur Hubert Giraud, Trésorier

Monsieur Renaud Guidée

Monsieur Franck Bouetard

Accenture, représentée par Madame Aliette Leleux

Madame Sophie Faujour

Madame Isabelle Gelinet-Vidal

Monsieur Jean-Marc Janaillac

Madame Elisabeth Elkrief

Madame Amélie Kanagasabai

Madame Florence Rizzo

Madame Marie-Lou Dulac

Monsieur Mohamed Bultif

COMITÉ STRATÉGIQUE:

Madame Véronique Bédague, Présidente-directrice générale de Nexity

Monsieur Benjamin Blavier, Co-fondateur, Président exécutif

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur Directeur Général de BNP Paribas

Madame Anne-Marie Couderc, Présidente du Conseil d'administration d'Air France-KLM

Madame Christel Heydemann, Directrice Générale d'Orange

Monsieur Jean-Marc Janaillac, Président du Comité Stratégique

COMITÉ DES PARTENAIRES

Les entreprises partenaires d'Article 1 se réunissent une fois par trimestre pour faire le point sur le déploiement des programmes, leurs évolutions, échanger sur les nouveaux projets et contribuer au développement de l'association.